

Retour sur
le Conseil municipal du lundi 8 novembre 2021
à 20h30 en mairie

La séance du Conseil municipal a été retransmise en direct sur Internet. La vidéo est accessible sur le site moissy-cramayel.fr.

En début de séance, les membres du Conseil municipal ont observé une minute de silence en hommage à Jean-Jacques Fournier, ancien maire de Moissy-Cramayel et président du San de Sénart pendant près de quarante ans, décédé le 4 octobre dernier.

Principaux points à l'ordre du jour :

Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires

Le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires 2022 en s'appuyant sur la présentation aux élus d'un rapport d'orientations budgétaires détaillé. Les équilibres budgétaires des collectivités restent, plus que jamais, fragiles notamment parce que ces dernières doivent s'adapter aux exigences de l'État en matière de baisse des dépenses publiques et de réduction du déficit. Les collectivités doivent ainsi intégrer les baisses successives des dotations de l'État depuis neuf ans. Elles doivent aussi pallier les conséquences de la réforme de la fiscalité, notamment celle de la taxe d'habitation, et restent dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les conséquences de la crise sanitaire qui impacte encore leur budget. En dépit de ce contexte incertain, les finances municipales moisséennes ont été gérées avec la plus grande rigueur. Ainsi, de nombreuses actions ont été engagées afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, telles la renégociation des contrats des prestataires, l'optimisation des dépenses ou encore la maîtrise de la masse salariale.

Si la ville fait des économies de fonctionnement en vue de créer de l'autofinancement, elle veille dans le même temps à assurer des services de qualité en direction des Moisséens tout en poursuivant les travaux d'équipement programmés.

Elle a ainsi pu mener sa politique d'entretien et de rénovation des groupes scolaires dont celle en cours des écoles de Lugny, sans mettre en péril ses finances. Sa bonne gestion financière devrait lui permettre de dégager de l'épargne afin de poursuivre sa politique de désendettement.

Toujours soucieuse de maintenir le pouvoir d'achat des ménages moisséens, la ville réussit à tenir son engagement d'un maintien constant de ses taux d'imposition depuis dix ans, avec même une diminution de la taxe foncière en 2019.

Le budget 2022 s'inscrit dans la continuité de la politique engagée de stabilisation des dépenses. Des finances saines et responsables qui permettent de poursuivre l'effort de désendettement de la collectivité et de reconduire les taux de la fiscalité locale.

Finances

Attribution d'une subvention en faveur de l'Association Française contre les Myopathies (AFM - Téléthon)

Depuis de nombreuses années, la commune de Moissy-Cramayel facilite l'organisation des actions proposées dans le cadre du Téléthon.

Suite aux mesures gouvernementales prises pour endiguer la pandémie de Covid-19, la commune a été informée que ses partenaires locaux ne seraient pas en mesure d'organiser, cette année, les animations au profit du Téléthon qu'ils mettent en place avec le soutien logistique de la collectivité.

Souhaitant néanmoins, qu'en cette période difficile, l'AFM-Téléthon puisse bénéficier de dons indispensables à la recherche de traitements innovants et l'aide aux malades, le Conseil municipal a décidé d'octroyer à l'association une subvention de 3 500 €. Ce soutien concrétise la solidarité de la ville en ces moments de crise sanitaire.